

## Registre des risques

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Proba- bilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'interven- tion	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
32	Perte d'appui pour l'agrément	Perte de l'appui pour l'agrément de la part des doyens d'ingénierie. Il n'y a eu aucune évolution concernant la proposition du CCDISA de passer à un seul minimum d'UA. Préoccupations exprimées lors des réunions de février 2015 du conseil et du Bureau d'agrément.	4	4	16	Stratégique	Immédiat	Non	Conseil	Atelier prévu le 6 mai 2015. Engagement : Les participants sont désireux d'améliorer le processus actuel de consultation et de collaboration relié à l'agrément. Recommandations à la réunion du conseil du 22 mai.
36	L'évaluation des titres de compétences étrangers n'est pas justifiable.	Les programmes d'examens sont utilisés pour confirmer qu'un candidat possède les connaissances nécessaires pour exercer au Canada. Ils permettent de déterminer si les connaissances d'un candidat sont équivalentes à celles d'un diplômé d'un programme agréé par le Bureau d'agrément. Les programmes du Bureau d'agrément sont agréés au moins tous les 6 ans. Cependant, 20 des 21 programmes d'examens n'ont pas été revus depuis 6 ans et le tiers d'entre eux date de 17 ans. L'ensemble des programmes d'examens ne couvre pas les plus de 75 domaines d'études des programmes du Bureau d'agrément. PEO a élaboré et utilise 8 programmes d'examens supplémentaires.	3	5	15	Réputation	6 - 12 mois	Non	Conseil	Le plan de travail 2015 du Bureau des conditions d'admission comprend l'examen et la mise à jour de 3 programmes d'examens de 1998, 1 programme de 2014 et 2 programmes de 2007, l'élaboration d'un programme d'examens en génie mécanique et d'un autre en génie de la nanotechnologie (tous deux élaborés et utilisés par PEO). Une fois le plan de travail 2015 terminé, il y aura : 4 programmes d'examens revus pour la dernière fois en 1998, 6 en 2004, 2 en 2007, 1 en 2009, 1 en 2010 et environ 50 programmes du BA qui n'ont pas de programme d'examens. Envisager de modifier la politique PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission pour y inclure l'obligation de revoir tous les programmes d'examens au moins tous les 3 ans et d'avoir un programme d'examens pour chaque domaine d'études des programmes agréés par le Bureau d'agrément.
37	Perte de bénévoles au Bureau d'agrément et au Bureau des conditions d'admission	Le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission relèvent du conseil. Le conseil n'a pas encore réfléchi à la façon dont il supervisera réellement les deux bureaux. L'incertitude qui persiste pourrait susciter des préoccupations chez les bénévoles.	3	3	9	Opérationnel	Immédiat	Non	Conseil	Le conseil élabore des protocoles pour gérer le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission. Établissement d'un protocole pour l'approbation des plans de travail. Établissement d'un protocole de rapport sur les produits du Bureau des conditions d'admission. Établissement d'une politique opérationnelle pour définir le soutien à fournir au conseil, aux comités du conseil et aux dirigeants. Établissement d'un mandat pour les représentants du conseil au Bureau d'agrément et au Bureau des conditions d'admission.
39	Liens du conseil	Conformité à la politique PG-11 Liens du conseil avec les propriétaires. Pas de Plan de liaison efficace.	3	3	9	Stratégique	Pas nécessaire	no	Chef de la direction	Le plan de liaison a été approuvé par le conseil en mai 2015. Les révisions proposées des règlements administratifs obligent les membres à approuver le Plan stratégique.
33	Absence d'attentes et d'évaluation objectives quant aux résultats du Bureau des conditions d'admission.	Utilisation inefficace des ressources du Bureau des conditions d'admission. Absence d'un plan de travail approuvé par le conseil.	2	2	4	Opérationnel	Immédiat	Non	Conseil	Le personnel contacte les membres pour obtenir leurs commentaires concernant le plan de travail du Bureau des conditions d'admission.

## Risk Register

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Proba- bilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'interven- tion	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
35	Les ordres constituants dictent le vote de leurs représentants au conseil d'Ingénieurs Canada.	Si un administrateur se plie à une telle directive, il manque à son devoir de loyauté l'obligeant d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de l'organisation, ou il se trouve dans un conflit d'intérêts perçu. Si un administrateur ignore la directive, l'ordre constituant peut tenter de le déloger de son poste. Si l'administrateur s'estime en conflit d'intérêts, il ne devrait pas participer aux débats, et les points de vue de l'ordre constituant ne seraient pas exprimés.	4	1	4	Conformité	Immédiat	Non	Conseil	Préciser les devoirs et obligations fiduciaires des administrateurs (common law). Lors de l'atelier du conseil, discuter de la meilleure façon pour un administrateur de communiquer les préoccupations de son ordre au conseil.
2	Manque d'engagement/de compétences nécessaires de la part des membres du conseil.	Les décisions ne sont pas basées sur une compréhension éclairée. Les administrateurs sont guidés par leurs propres intérêts.	1	2	2	Stratégique	> 2 ans	Non	Conseil	PG-4 Investissement dans la gouvernance. Amélioration de la formation pour que les membres du Comité sur la gouvernance participent à la livraison.
3	Conflit d'intérêts	Les administrateurs sont guidés par leurs propres intérêts. La réputation et le moral de l'organisation en souffrent.	1	1	1	Conformité	> 2 ans	Non	Conseil	Approbation de la politique PG-3 Code de conduite.
5	Rapports inadéquats aux ordres constituants.	Manque de confiance de la part des membres. Manque de responsabilité démontré.	2	4	8	Rapports	> 6 mois	Quelque peu	Chef de la direction	LPD-2 Traitement des ordres constituants. PG-11 Liens du conseil avec les propriétaires. Consultation des membres au sujet de tous les projets. Les membres reçoivent le cahier de travail pour toutes les réunions du conseil et sont invités à assister aux réunions.
23	Publicité négative	Réputation compromise. Perte de confiance du personnel/des bénévoles envers l'organisme.	1	5	5	Réputation	> 2 ans	Quelque peu	CP, Communica- tions	LPD-8 Énoncés de principe. PG-3.1 Mandat des administrateurs. PG-3.2 Mandat des conseillers. Relation établie avec des experts en relations publiques.
1	Manque de vision et de stratégie de la part de l'organisation	Besoins des propriétaires non satisfaits. Absence d'orientation de l'organisme. Atteinte à la réputation.	1	4	4	Stratégique	6 - 12 mois	Quelque peu	Conseil	LPD-5 Planification. Établissement par le conseil du processus d'avenir envisagé partagé, y compris la réflexion globale.

## Risk Register

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Probabilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'intervention	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
30	Une fois l'EDE opérationnelle, le nombre de demandes d'EDE est faible.	Nombre de candidats inférieur aux prévisions. Modification des tarifs nécessitant l'approbation de CIC. Difficulté potentielle de recouvrer nos coûts d'immobilisations au cours de la période du contrat.	1	3	3	Opérationnel	> 1 an	Quelque peu	Chef de la direction	LPD-2 Traitement des ordres constituants. LPD-3 Situation financière. PG-14 Fonds de réserve. Collaborer avec des PFGE et d'autres experts pour déterminer leurs besoins d'information à cette étape du processus d'immigration. Fournir un produit de qualité contenant l'information désirée par les PFGE. Collaborer avec CIC pour inclure davantage de codes CNP dans les listes des professions en génie. Faire de la publicité dans les publications professionnelles et spécialisées.
28	Ingénieurs Canada n'est pas désigné par CIC	CIC exige que les évaluateurs soient prêts à commencer dès qu'ils ont été désignés. Système conçu et mis en place, mais Ingénieurs Canada n'est pas désigné par CIC - aucune récupération des coûts n'est possible. Ingénieurs Canada et ses évaluations doivent être reconnus par au moins 7 ordres constituants.	1	3	3	Opérationnel	> 6 mois	Quelque peu	CP, Évaluations	Collaborer avec les ordres constituants, collectivement et individuellement, pour concevoir la meilleure solution possible. Travailler aux 5 éléments fondamentaux (évaluation pancanadienne, Feuille de route améliorée, BDEDE améliorée, service de validation de la documentation, info sur le marché du travail). Mettre en oeuvre notre solution par étapes afin que la majeure partie des dépenses de TI ne soient pas effectuées avant l'obtention de la désignation. Faire appel à un fournisseur réputé de solutions de TI, bien connu du gouvernement, afin que CIC approuve notre plan de mise en oeuvre par étapes. Maintenir de bonnes relations et communiquer fréquemment avec CIC, afin que notre système et notre proposition tiennent compte des exigences écrites et des préférences non écrites de CIC.
29	Le projet EDE est annulé	Annulation du projet EDE (avant ou après la désignation), pour une raison quelconque. Il est impossible de recouvrer - en tout ou en partie - les coûts d'immobilisations engagés.	1	3	3	Réputation	> 2 ans	Quelque peu	CP, Évaluations	Une solution à long terme est nécessaire. Réduire au minimum les dépenses nécessaires avant d'être désigné, et entreprendre des améliorations après la désignation. Collaborer avec les principales parties prenantes, collectivement et individuellement, pour concevoir la meilleure solution possible et obtenir leur soutien. Faire appel à un partenaire expérimenté pour réaliser les évaluations.
6	Risque lié aux contrats	Conditions désavantageuses. Responsabilité pour non-exécution.	3	3	9	Opérationnel	6 - 12 mois	Oui	CP, Affaires juridiques	LPD-4 Protection des biens Lignes directrices et procédures en matière de contrats. Bureau de gestion de projet en place, avec rapports réguliers à l'équipe de direction. Contrats examinés par le gestionnaire du projet, les services financiers et les experts juridiques internes.

## Risk Register

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Proba- bilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'interven- tion	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
4	Perte de leadership stratégique	Départ volontaire de hauts dirigeants. Négligence des tâches prioritaires. Perte d'expérience.	2	4	8	Opérationnel	> 6 mois	Oui	Chef de la direction	LPD-5 Planification. Procédures documentées pour tous les postes.
14	Gouvernance de l'information	Activités compromises. Renseignements personnels/privés compromis.	2	4	8	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Affaires juridiques	Politiques en place concernant la Base de données nationale sur l'adhésion, la BDEDE et le programme Action Carrière Procédures en place pour assurer la conformité à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP).
8	Fort roulement volontaire du personnel	Répercussions sur la productivité Retard possible de certains projets	2	3	6	Opérationnel	> 1 an	Oui	CP, Ressources humaines	LPD-1 Traitement du personnel et des bénévoles. Fonction de Ressources humaines dirigée par un professionnel des RH.
20	Dépendance à l'égard d'une source de revenus	Perturbation des plans financiers en raison de la perte d'une source importante de revenus.	1	5	5	Opérationnel	> 2 ans	Oui	Chef de la direction	LPD-3 Situation financière. PG-14 Fonds de réserve. Réunions régulières avec les partenaires affinitaires.
13	Reprise après sinistre	Activités et sécurité des gens compromises.	1	5	5	Opérationnel	> 6 mois	Oui	CP, Gestion de l'information	LPD-4 Protection des biens. Plan de reprise après sinistre en place pour les TI - sauvegardes régulières effectuées et entreposées hors site. Plan d'intervention d'urgence en place pour les TI.
15	Contrôles financiers et opérationnels inadéquats	Incapacité à prévenir ou à détecter le détournement de biens, la fraude dans les états financiers ou la corruption. La direction ne tient pas compte des contrôles internes. Incapacité à obtenir une opinion sans réserve du auditeur.	1	4	4	Financier	Pas nécessaire	Oui	CP, Finances et admin.	LPD-4 Protection des biens. Contrôles financiers et opérationnels documentés. Examens annuels des contrôles financiers par un auditeur externe.
27	Défaut d'effectuer les versements au gouvernement	Non-versement de la TVH. Non-versement des cotisations sociales des employés et de l'employeur. Passible d'amendes et de frais d'intérêt. Possibilité d'une vérification de l'organisme par le gouvernement	1	4	4	Conformité	Pas nécessaire	Oui	CP, Finances et admin.	LPD-3 Situation financière. Systèmes de contrôle en place. Rapports de surveillance soumis au conseil trois fois par année. Confirmation annuelle par des auditeurs externes.
17	Gestion des fonds de réserve ou des fonds d'investissement	Ingénieurs Canada est exposé au risque lié au marché en ce qui concerne ses investissements. La juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuera en raison de changements dans les prix du marché.	2	2	4	Protection	> 2 ans	Oui	Chef de la direction	LPD-4 Protection des biens. Société de gestion des investissements en place. Déclaration annuelle fournie dans la note 5 des États financiers.

## Risk Register

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Proba- bilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'interven- tion	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
34	Risque lié au crédit et aux taux d'intérêt	Exposition au risque lié au crédit et aux taux d'intérêt en ce qui concerne les placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations que détient Ingénieurs Canada portent intérêt à taux fixe et l'organisation est donc exposée au risque que comportent les fluctuations du taux d'intérêt. Au 31 décembre 2014, Ingénieurs Canada détenait 1 959 714 \$ en fonds communs de placement en obligations.	2	2	4	Opérationnel	6 - 12 mois	Oui	CP, Finances et admin.	Les autres éléments d'actif et de passif financiers d'Ingénieurs Canada ne comportent pas de sommes considérables portant intérêt à taux fixe et n'exposent donc pas l'organisme à ce risque lié au taux d'intérêt. Ingénieurs Canada n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque lié au taux d'intérêt.
16	Contrôles budgétaires insuffisants	Dépenses excédentaires. Éléments budgétaires non conformes aux priorités. Résultats manipulés par la direction pour atténuer les écarts.	1	3	3	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Finances	LPD-4 Protection des biens. Contrôles financiers et opérationnels documentés. Examens annuels des contrôles financiers par un auditeur externe.
9	Pratiques d'embauche inadéquates	Embauches médiocres. Roulement du personnel.	1	3	3	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Ressources humaines	Processus rigoureux d'embauche et de tests en place. Protocole pour le renouvellement des descriptions de postes.
26	Exigences de production de rapports non satisfaites	Non-production de la déclaration annuelle et défaut de mettre à jour l'information sur les administrateurs.	1	2	2	Conformité	> 1 an	Oui	CP, Affaires juridiques	Système de contrôle en place, avec assignation des fonctions. Confirmation annuelle par des auditeurs externes.
24	Changement au niveau des priorités gouvernementales	Impact sur les aspects fonctionnels de l'organisme	1	2	2	Stratégique	> 1 an	Oui	CP, Affaires publiques	LPD-7 Communication et soutien au conseil. Surveillance des initiatives gouvernementales et des modifications proposées. Réseautage avec d'autres intervenants qui surveillent les activités gouvernementales.
31	Locaux	Les nouveaux bureaux ne sont pas prêts le 31 octobre 2015.	1	2	2	Opérationnel	Immédiat	Oui	V.-p., Développement et services d'affaires	Contrats conclus avec un gestionnaire de projet et un designer expérimentés. La conception et l'aménagement devraient être terminés d'ici le 30 septembre 2015.
19	Couverture d'assurance inadéquate	Exposition financière.	1	2	2	Opérationnel	> 2 ans	Oui	V.-p., Développement et services d'affaires	LPD-4 Protection des biens. Polices d'assurance en vigueur, examinées périodiquement.
12	Poursuites en responsabilité	Incidence négative sur les finances et la réputation.	2	1	2	Opérationnel	> 2 ans	Oui	V.-p., Développement et services d'affaires	Assurance des administrateurs et dirigeants en place. Assurance des biens en place.
21	Stratégie d'emprunt déficiente	Versements d'intérêt excessifs. Déstabilisation du flux de trésorerie.	1	1	1	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Finances et admin.	LPD-3 Situation financière. La résolution relative aux emprunts approuvée par le conseil est limitée.

## Risk Register

Rang	Facteur de risque	Description du risque	Proba- bilité	Impact	Global	Catégorie de risque	Délai d'interven- tion	Peut être contrôlé par la direction?	Pouvoir de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation	Stratégies d'atténuation (Toutes les politiques listées ont un calendrier de surveillance défini)
22	Fluctuation des devises étrangères	Exposition au risque lié aux devises étrangères en ce qui concerne les liquidités en dollars US et les investissements dans des fonds communs de placement en actions américaines et étrangères.	1	1	1	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Finances et admin.	LPD-3 Situation financière. Gestion dans le cadre du portefeuille de placements. Au 31 décembre 2014, Ingénieurs Canada détenait 239 \$ US ainsi que 1 451 679 \$ CAN de fonds communs de placement en actions américaines et 671 673 \$CAN d'autres fonds mutuels en actions étrangères.
7	Sécurité et suivi inadéquats des biens	Biens volés, endommagés ou dont la sécurité est compromise. Immobilisation des biens qui ne sont pas utilisés suivant les Principes comptables généralement reconnus au Canada. Immobilisation des biens qui ne répondent pas au critère de coût unitaire >500 \$.	1	1	1	Opérationnel	> 2 ans	Oui	CP, Finances et admin.	LPD-4 Protection des biens. Protection des biens assurée dans les emplacements sécurisés. Une liste de biens, avec photos, est en cours de préparation. Les actifs de TI sont répertoriés avec le personnel de TI et amortis sur une période de quatre ans.
19	Risque lié aux liquidités	Risque qu'Ingénieurs Canada soit dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations rapidement ou de façon rentable.	1	1	1	Opérationnel	6 - 12 mois	Oui	CP, Finances et admin.	Les besoins de fonctionnement sont surveillés. Les prévisions budgétaires et de trésorerie sont préparées pour assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour s'acquitter des obligations. LPD-3 Situation financière.
11	Complications liées aux déplacements	Sécurité et budget compromis	1	1	1	Opérationnel	Pas nécessaire	Oui	CP, Ressources humaines	PG-10 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles Assurance des bénévoles en vigueur. Le personnel et les bénévoles ne sont pas autorisés à se rendre dans des régions/pays désignés comme étant « à haut risque » par le gouvernement fédéral.
10	Problèmes liés aux situations d'urgence, à la santé et à la sécurité	Santé et sécurité du personnel et des bénévoles compromises.	1	1	1	Conformité	> 2 ans	Oui	CP, Ressources humaines	LPD-1 Traitement du personnel et des bénévoles. Les lois de l'Ontario exigent qu'un comité sur la santé et la sécurité soit en place et que ses membres soient formés. Réunions régulières des membres et examens réguliers de l'environnement du bureau sur le plan de la santé et de la sécurité. Système d'évaluation d'urgence en place. Intervention d'urgence pour le système de réception en place. Les éléments susmentionnés sont décrits dans le Manuel de l'employé et expliqués lors de l'orientation des nouveaux employés. Formation en premiers soins donnée au personnel.
38	Registre des lobbyistes	Amende pour omission de communiquer chaque mois les activités de lobbying.	1	1	1	Opérationnel	Mensuel	Oui	CP, Affaires publiques	Vérification mensuelle des rencontres avec des représentants gouvernementaux au niveau qui nécessite une déclaration.